

6^e Appel à projets LabEx (janvier 2016)
Lettre de cadrage

1. Conditions d'éligibilité des projets

Les projets déposés en réponse à ce 6^e AAP doivent être **en rapport étroit** avec les thématiques générales du LabEx, déclinées selon trois Axes. Comme le précédent, cet AAP comporte, en plus d'un volet Recherche, un volet Formation.

Etant donné l'importance exceptionnelle de l'investissement financier consenti (698 811 €), le comité de pilotage souhaite, plus que jamais, voir remonter plusieurs projets ambitieux, innovants et pluridisciplinaires. Pour cela, un atelier préparatoire sera organisé lors de la réunion annuelle du LabEx (**le 12 février 2016**), dans l'après-midi, afin de favoriser la connaissance mutuelle et les collaborations inter-laboratoires : tous ceux qui envisagent de répondre à cet AAP sont invités à présenter leur projet devant la communauté (5 minutes, 2 diapositives), quel que soit son état de maturation. La démarche n'est pas sélective mais vise uniquement à faire émerger des idées nouvelles et à faciliter le travail des porteurs.

Le porteur ou co-porteur d'un projet en cours (non terminé à la date du 1^{er} septembre 2016) ne peut déposer un nouveau projet.

Projets Recherche : L'exigence d'interdisciplinarité étant au cœur du programme LaScArBx, il est souhaitable que les projets associent au moins deux équipes du LabEx, mais des projets mono-équipe sont également recevables. Seules les équipes internes au LabEx sont financées par cet AAP ; cependant les projets présentés peuvent –et c'est même souhaitable– associer d'autres équipes françaises et/ou étrangères, à condition que ces dernières mettent à disposition des moyens humains, matériels ou financiers.

Projets Formation : L'appel à projets Formation est destiné à soutenir des actions (journées de formation, chantiers école, écoles d'été, écoles thématiques...) qui sont en lien direct avec les priorités scientifiques du LabEx. Les projets permettant aux membres du LabEx de mieux collaborer sont encouragés, de même que les projets intégrant une dimension internationale. Le financement accordé par le LaScArBx peut s'inscrire dans le cadre d'un co-financement ou d'un partenariat. Il peut venir en appui d'un projet existant ou permettre l'amorçage d'un projet nouveau.

2. Durée des projets

Les projets (Recherche ou Formation) doivent être d'un an au moins (12 mois) et de trois ans au plus (36 mois) : la durée des projets impliquant une allocation doctorale sera de 36 mois ; celle des projets impliquant une allocation post-doctorale sera de 12, de 24 ou 36 mois. Les financements seront ouverts à compter du 1/9/2016 ou du 1/1/2017 (pour 3 allocations post-doctorales sur 5)

3. Crédits alloués

Le budget consacré à ce 6^e AAP s'élève à **698 811 €**. Il inclut **1 contrat doctoral de 3 ans et 5 contrats post-doctoraux de 1 an**.

Ces crédits se répartissent, par grandes masses budgétaires, de la façon suivante :

a) Fonctionnement : 224 000 €

Les dépenses de fonctionnement financées par le LabEx (il peut y avoir des co-financements) dépendent du type de work-package demandé (voir *infra*) : elles ne devront pas dépasser **15 000€/an pour les types 1, 2 et 3**,

6000€/an pour le type 4. Dépenses éligibles : missions, consommables, petit équipement (coût compris entre 800 et 4000€), prestations, gratifications de stage.

b) Salaires : 474 811 €

*Vacations de courte durée (IT) : **144 586 €** (soit environ 51 mois niveau IE)

*5 contrats post-doctoraux de 1 an : **232 225 €**

*1 contrat doctoral de 3 ans : **98 000 €**

Les vacations de courte durée ne devront pas excéder **18 mois par projet.**

c) Les crédits sont répartis en 4 types de work-package

Work-package type 1 (Recherche) d'une durée de 3 ans : 1 contrat doctoral (3 ans) + (facultatif) 1 ou 2 ans de contrat post-doctoral + 15 000€/an maximum de crédits de fonctionnement + (facultatif) 18 mois maximum de vacations (sécables en plusieurs contrats) (IT).

Work-package type 2 (Recherche) d'une durée de 1 à 3 ans : (facultatif) 1 ou 2 ans de contrat post-doctoral + 15 000€/an maximum de crédits de fonctionnement + (facultatif) 18 mois maximum de vacations (IT).

Work-package type 3 (Recherche) d'une durée de 1 à 3 ans : 15 000€/an maximum de crédits de fonctionnement + 18 mois maximum de vacations (IT).

Work-package type 4 (Formation) d'une durée de 1 à 3 ans : 6 000€/an maximum de crédits de fonctionnement + 12 mois maximum de vacations (IT).

En fonction des résultats des expertises, un ou plusieurs work-packages d'un même type pourront être financés, sauf dans le cas du work-package 1.

4. Recommandations importantes

- Etant donné qu'un contrat doctoral est attaché à ce 6^e AAP, il est demandé aux porteurs de projet qui souhaitent bénéficier de cette allocation de justifier avec la plus grande précision cette demande.
- Toute collaboration scientifique ou technique avec un partenaire extérieur au LabEx fera l'objet d'une convention spécifique, comme le prévoit l'accord de consortium.
- Les projets doivent comporter un volet pédagogique et/ou un volet valorisation. Il est conseillé de préciser au mieux la valorisation écrite envisagée (type de publication, support, délais). Vous pouvez vous rapprocher de C. de Noter, chargée de la valorisation du LabEx, pour toute question.
- Il est demandé aux porteurs de projet de prendre conseil auprès de la gestionnaire ou de l'administratrice de leur laboratoire (C. Morel-Chevillet, S. Philippot, Gh. Bencheikh) ou de l'ingénieur-support du LabEx (S. Maleret) pour tous les aspects techniques du dossier de candidature (nature et éligibilité des dépenses, présentation du budget, etc.).

5. Expertise des projets

* Pour éviter la mise en concurrence d'un nombre trop important de projets et favoriser les collaborations inter et intra-laboratoires, il est demandé aux porteurs de projet de faire préalablement remonter au Directoire une **Déclaration d'intention** (présentation sommaire du projet). Ces Déclarations seront examinées par le Comité de Pilotage du LabEx, qui se prononcera sur l'éligibilité des projets et émettra, le cas échéant, des préconisations à l'intention des porteurs. Ces derniers constitueront ensuite, **en fonction des**

préconisations du CP, les dossiers de candidature proprement dits.

* Pour éviter tout conflit d'intérêt interne, l'expertise des projets sera intégralement externalisée, c'est-à-dire confiée à des collègues n'appartenant pas aux équipes du LabEx et de préférence étrangers. Chaque projet fera l'objet de 2 expertises et d'un avis du Directoire. La liste des experts sollicités pour ce 6^e AAP sera élaborée par le Comité de Pilotage. Le Directoire contactera les experts pressentis et leur adressera les dossiers. L'anonymat des experts est garanti et tous les experts devront prendre l'engagement de garder confidentielle leur évaluation. Chaque projet soumis se verra attribuer un référent choisi parmi les membres du CP. Ce référent établira une synthèse des expertises destinée à faciliter le travail du Comité de Pilotage. Le CP procédera, en fonction des expertises et après délibération, au classement des projets et à la répartition des crédits. Un rapport sera envoyé à chaque porteur de projet, comprenant un résumé des expertises et les préconisations du Comité de Pilotage.

* Les sujets des contrats post-doctoraux intégrés aux projets retenus feront l'objet d'un appel à candidatures national et/ou international *via* les sites web du LaScArBx, de l'IdEx et des laboratoires concernés, afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité du pôle archéologique bordelais. Les modalités de recrutement seront laissées à la discrétion des porteurs de projet.

* S'agissant du contrat doctoral, ce recrutement sera fait en coordination étroite avec les Ecoles doctorales d'UB ou d'UBM.

6. Calendrier des opérations

***15 décembre 2016** : envoi de la Lettre de cadrage du 6^e AAP et du formulaire de Déclaration d'intention aux membres des équipes du LabEx

***12 février 2016 à 14 h** : atelier préparatoire au dépôt des déclarations d'intention, lors de la réunion annuelle du LabEx.

***8 mars 2016** : remontée des Déclarations d'intention au Directoire

***11 mars à 9 h** : 1^{ère} réunion du Comité de Pilotage (examen des Déclarations d'intention)

***27 avril** : remontée des Dossiers de candidature complets au Directoire

***2 mai à 9 h** : 2^{ème} réunion du Comité de Pilotage (désignation des experts)

***12 juin** : retour des expertises

***24 juin à 9 h** : 3^{ème} réunion du Comité de Pilotage (classement des dossiers)